Programme de formation

 DU PAREO

# **1) Le tronc commun - 230h**

Le tronc commun est décliné en 2 blocs complémentaires :

## A) Connaissance de soi, des autres et du monde (100h)

L’objectif est de permettre à l’étudiant de mieux se connaître, de trouver sa place et d’être acteur dans le groupe, de cultiver sa curiosité, de s’ouvrir sur le monde, de développer son autonomie, son sens de l’initiative et sa capacité à saisir les opportunités afin de dégager un maximum de pistes d’orientation, à explorer et à tester pour l’aider à choisir son parcours de spécialisation*.*

* Démarche active d’orientation (50h)
* Méthodologie de recherche de stage, création de réseaux (10h)
* Bien-être et gestion du stress (10h)
* Culture générale (20h)
* Engagement citoyen (10h)

## B) Compétences fondamentales (130h)

L’objectif est de permettre à l’étudiant de construire un socle de compétences transversales clés, de consolider sa posture d’apprenant, d’identifier son style de travail et d’apprentissage et ses leviers de motivation*.*

* Communication écrite et orale (34h)
* Projet Voltaire (10h)
* Méthodologie du travail universitaire (16h)
* Culture numérique : sensibilisation à l’usage sûr et critique des TIC (16h)
* Anglais (16h)
* Gestion de projet (15h)
* Les enjeux environnementaux (12h)
* Activités sportives (11h)

# **2) Suivi d’enseignements disciplinaires**

Au sein des licences et BUT de l’Université d’Angers, les étudiants réalisent différentes immersions.

* Faculté de tourisme, de culture et hospitalité ESTUA,
* Faculté des sciences,
* Faculté de droit, économie et gestion,
* Faculté de lettres, langues et sciences humaines,
* Faculté de santé
* IUT Angers et Cholet

L’objectif est de permettre aux étudiants d’affiner leur choix d’orientation et de découvrir les conditions d’enseignements dans le supérieur.

Cette période d’immersion fera l’objet d’un accompagnement renforcé et donnera lieu à des évaluations.

Des partenariats sont en cours de construction pour permettre l’exploration de formations dans d’autres établissements.